

2016-12-15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Test de résistance 2016 de l'EIOPA pour les assurances

- Le test de résistance 2016 de l'EIOPA est le premier test de résistance mené pour le secteur des assurances depuis 2014 et le premier depuis le lancement officiel de Solvabilité II.
- L'objectif du test de résistance de l'EIOPA était de détecter les principales vulnérabilités du secteur européen des assurances. Ce test de résistance ne devant pas être assimilé à une évaluation « réussite ou échec », le capital de solvabilité requis n'a pas été recalculé après les chocs, ce qui signifie qu'aucun ratio de solvabilité postérieur aux chocs ne peut être défini. Par ailleurs, les résultats propres à chaque entreprise ne sont pas publiés, et le test de résistance n'a pas vocation à susciter des exigences directes de recapitalisation.
- Au niveau belge, 23 entreprises d'assurance-vie ou mixte individuelles ont pris part à ce test de résistance. Elles représentent 96,23 % du marché en termes de provisions techniques vie. Les résultats de neuf de ces compagnies ont été envoyés à l'EIOPA et intégrés dans le rapport de cette dernière. Ces neuf sociétés rassemblent 80 % des parts de marché.
- Au 1^{er} janvier 2016, date de référence, le ratio de solvabilité (SCR ratio) moyen pondéré des 23 participants atteignait 196 %, ce qui témoigne d'une position de départ confortable pour la majorité des participants. Le ratio de solvabilité baisserait de 55 points de base si l'on faisait abstraction des mesures en matière de garanties à long terme (LTG). Celles-ci sont venues compléter le régime Solvabilité II pour soutenir le caractère long terme des produits d'assurance et éviter qu'un bilan basé sur la valorisation de marché soit sujet à une volatilité excessive. À partir de l'année prochaine, les compagnies d'assurances devront faire preuve de transparence quant à l'usage et à l'incidence de ces mesures LTG.
- Le test de résistance demandait aux entreprises d'assurance de calculer l'impact produit par deux scénarios sur leur bilan Solvabilité II initial. Le premier, dit de « double-hit », prend pour hypothèse très sévère que les actifs et les passifs de la compagnie d'assurance sont touchés simultanément. Le second, appelé scénario « low-for-long », simule une situation macroéconomique prolongée de faible croissance et de taux bas.
- Les 23 entreprises d'assurance belges participantes se sont avérées fortement vulnérables au scénario de « double-hit », qui a provoqué en moyenne une baisse de 38,6 % de l'excédent des actifs sur les passifs, tandis que cette baisse était de 15,5 % en moyenne dans le scénario « low-for-long ». Les fonds propres éligibles comprennent tous les éléments de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis à laquelle une entreprise d'assurance doit satisfaire. Les répercussions sur les fonds propres éligibles permettent ainsi de mieux appréhender l'effet produit par un scénario. Les fonds propres éligibles chuteraient en moyenne de 36 % en cas de « double-hit » et de 14 % en cas de « low-for-long ». Le rapport de l'EIOPA ne contient pas de description des effets sur les fonds propres éligibles.
- Partant des résultats du test de résistance, l'EIOPA a formulé différentes recommandations auxquelles sont liées les autorités de contrôle nationales. La Banque mettra elle aussi ces recommandations en œuvre. Leur contenu ainsi que le communiqué de presse de l'EIOPA sont disponibles à l'adresse suivante : https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Stress-test-2016.aspx. Une analyse plus détaillée des résultats du test de résistance sera présentée dans le rapport

N° d'entreprise: 0203.201.340

RPM Bruxelles

annuel de la Banque. En ce qui concerne les mesures prudentielles, la Banque accordera une attention particulière aux entreprises qui se sont révélées vulnérables au scénario « low-for-long ».